

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active et de la prime d'activité en juin 2020

Fin juin 2020, le RSA a été versé à 101 494 foyers réunionnais et la prime d'activité à 78 504 foyers résidant à La Réunion. La croissance des effectifs en glissement annuel s'élève respectivement à +0,8 % et +6,4%.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler les deux prestations : ils sont 12 874 bénéficiaires à être dans cette situation.

Par ailleurs, sur les six premiers mois de l'année, 320 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre du RSA et 99 millions d'euros au titre de la prime d'activité.

En juin 2020, 27 % de la population légale¹ était couverte au titre du RSA et 20,4 % au titre de la prime d'activité (cf. tableau 1). La Caf de La Réunion compte 101 494 bénéficiaires du RSA (dont 88 620 allocataires bénéficiaires du RSA socle sans cumul PPA), en hausse de +0,8 % par rapport à 2019. La prime d'activité a été versée à 78 504 allocataires (contre 73 760 un an auparavant), soit une évolution en glissement annuel de +6,4 %.

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin

Année	Jun 2019	Jun 2020	évolution
Effectifs allocataires CAF	278 547	282 875	1,6%
Effectifs allocataires RSA socle	100 665	101 494	0,8%
Effectifs allocataires RSA socle (sans cumul PPA)	88 306	88 620	0,4%
Personnes couvertes au titre du RSA	229 375	230 553	0,5%
Effectifs allocataires prime d'activité	73 760	78 504	6,4%
Personnes couvertes au titre de la prime d'activité	166 544	174 050	4,5%
Personnes couvertes RSA / population légale	26,9%	27,0%	
Personnes couvertes prime activité / population légale	19,5%	20,4%	

Tableau 1. Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active et de la Prime d'activité

Encadré 1

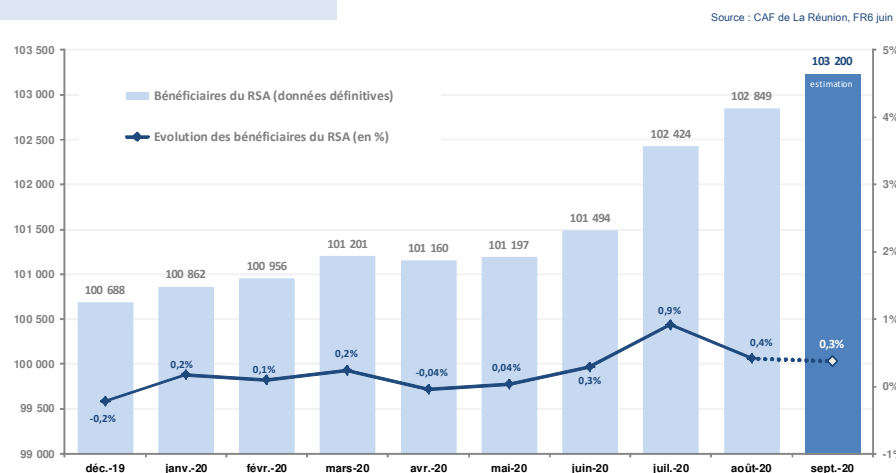
Dans l'objectif de sécuriser la situation financière des plus vulnérables lors de la période de confinement nécessitée par la crise du covid-19, les droits des allocataires de la Caf n'ayant pas renseigné leur déclaration trimestrielle de ressources (DTR) ont été maintenus. Par ailleurs, les actions de contrôles ont été suspendues pendant toute la durée du confinement.

Source : Le revenu de solidarité active : fin juin 2020. Rsa conjoncture, n°31, octobre 2020.

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active

Selon les données définitives du mois de juin 2020 (cf. tableau 1), la Caf de La Réunion a versé le Revenu de solidarité active (RSA) à 101 494 foyers d'allocataires (soit +0,8 % par rapport à juin 2019).

Cette relative stabilité s'explique, en grande partie, par les mesures de maintien de droit prises par la branche Famille de la Sécurité Sociale (cf. encadré 1).



Graphique 1. Nombre de foyers bénéficiaires du RSA et évolution (en %)

¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2017 : 853 659 habitants (population municipale).

En effet, compte tenu de la difficulté d'accès aux services publics pendant le confinement (de mars à mai 2020), notamment pour les publics précaires, la branche Famille, dans le cadre de la loi « Mesures d'urgences économiques et sociales » a pris des mesures visant à sécuriser les droits des allocataires. Ainsi, les allocataires n'ayant pas fourni leur déclaration trimestrielle de ressources (DTR) à temps ont vu leurs droits prolongés, les allocataires suspendus de leurs droits suite à contrôle ont été rétablis dans leurs droits, et enfin, les contrôles ont été différés (cf. encadré 1). Ces mesures ont eu un impact réel et important sur le deuxième trimestre 2020 (cf. supplément spécial du n°18).

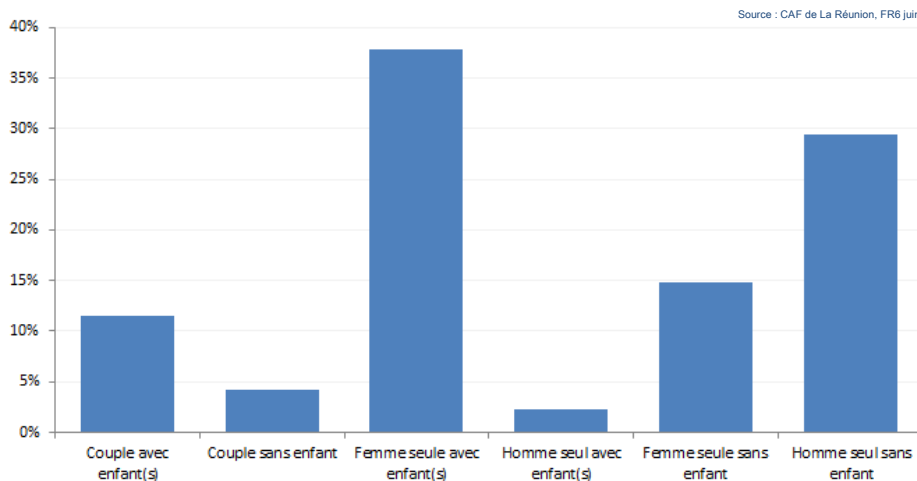
Les effectifs du mois de septembre ont été estimés en appliquant aux effectifs du même mois de l'année précédente le taux de croissance en glissement annuel observé à partir des données semi-définitives (cf. encadré 2). Fin septembre 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA est estimé à environ 103 200 foyers (cf. graphique 1), correspondant à une croissance de +1,7 % par rapport au mois de juin (l'évolution en glissement annuel étant de +2 %).

L'estimation calculée pour septembre 2020 montre donc une relative détérioration de la situation économique liées à la crise sanitaire et économique (notamment avec les moindres opportunités d'emploi), laquelle se traduit par une hausse du nombre de foyers allocataires (hausse estimée à un peu plus de 1 706 allocataires supplémentaires). Plus précisément, cette augmentation est liée au nombre de sorties du RSA plus faible depuis le début de l'année que celui du nombre d'entrées. Toutefois, une forte baisse des bénéficiaires du RSA est attendue durant le quatrième trimestre 2020 (cf. supplément spécial du n°18).

Caractéristiques des bénéficiaires du Revenu de solidarité active

Plus de trois allocataires sur cinq du RSA sont des femmes ; 44 % sont des personnes isolées sans enfants, la part des couples sans enfants s'élève à 4 % (cf. graphique 2). On peut constater que les familles monoparentales et les personnes isolées sont dominantes parmi les foyers bénéficiaires du RSA.

Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 6 % sont âgés de moins de 25 ans et près de 30 % des bénéficiaires sont âgés d'au moins 50 ans.



Graphique 2. Situation familiale des bénéficiaires du RSA

Revenu de Solidarité Active	Jun 2019	Jun 2020	évolution
Foyers bénéficiaires du RSA	100 665	101 494	0,8%
RSA majoré	16 231	16 075	-1,0%
RSA non majoré	84 434	85 419	1,2%
RSA jeunes	7	14	100%
Bénéficiaires RSA seulement	31 863	32 258	1,2%

Tableau 2. Evolution des foyers bénéficiaires du RSA

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré a augmenté de +1,2 % en glissement annuel, passant de 84 434 à 85 419 individus (cf. tableau 2). En juin 2020, 32 258 allocataires bénéficient du RSA comme seule prestation CAF, soit une hausse de +1,2 % par rapport à 2019. Par ailleurs, avec 14 bénéficiaires, le nombre de « RSA jeunes » a doublé en un an.

Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires issu des fichiers définitifs diffère légèrement de celui issu des fichiers semi-définitifs selon les trimestres, mais la tendance est comparable entre les deux sources.

Les effectifs du mois le plus récent en données définitives sont ainsi estimés en appliquant aux effectifs du même mois de l'année précédente le taux de croissance en glissement annuel observé à partir des données semi-définitives.

Source : Pour en savoir plus. Les sources utilisées dans la publication, Rsa conjoncture, Avril 2019.

Le nombre d'enfants à charge (au sens des PF) couverts par la prestation s'élève à environ 106 500 enfants en juin 2020 (dont 34 800 enfants de moins de 6 ans et 17 500 enfants de moins de 3 ans).

Au 1er avril 2020, le montant du Revenu de solidarité active a été revalorisé par décret à hauteur de +0,9 %.

Le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active (RSA) est de 564,79 € pour une personne seule en métropole et dans les Dom (hors Mayotte), contre 559,74 € précédemment.

Source : Décret n° 2020-490 du 29 avril 2020 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active, Ministère des Solidarités et de la Santé

Hausse des bénéficiaires qui cumulent le RSA et la prime d'activité

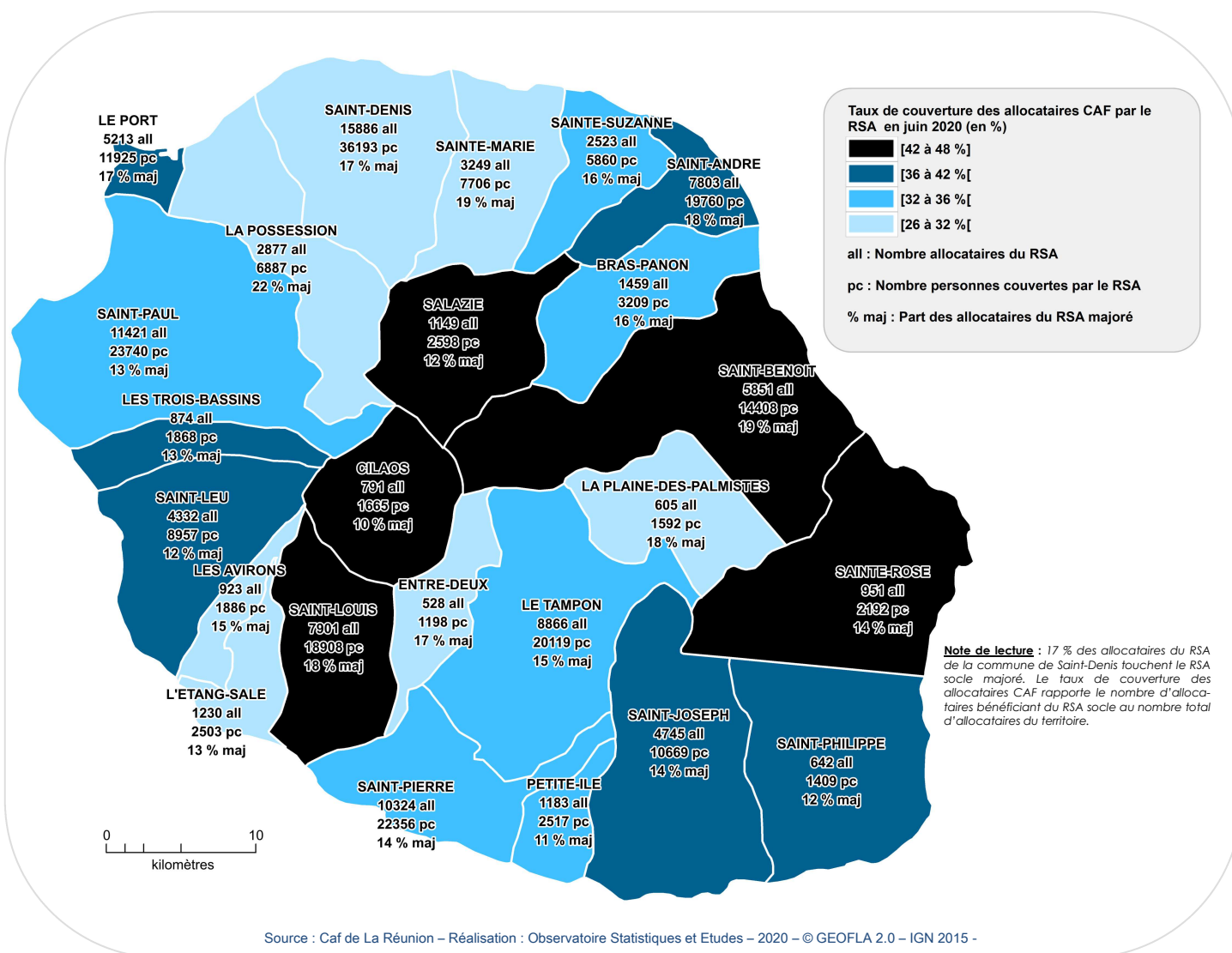
L'incitation à l'activité peut se traduire aussi par le cumul du RSA et de la prime d'activité. Ils sont 12 874 bénéficiaires à être dans cette situation en juin 2020, soit une hausse de + 4,2 % sur un an (cf. tableau 3).

Ces derniers représentent environ 13 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

Bénéficiaires cumulant le Revenu de Solidarité Active avec	Jun 2019	Jun 2020	évolution
Allocations familiales	45 247	45 365	0,3%
Prestation accueil jeune enfant	15 784	15 802	0,1%
Allocation soutien familial	25 634	25 416	-0,9%
Allocation enfant handicapé	2 870	3 219	12,2%
Allocation logement social	14 202	14 571	2,6%
Allocation logement familial	36 796	36 898	0,3%
Allocation adulte handicapé	299	166	-44,5%
Prime d'activité	12 359	12 874	4,2%

Tableau 3. Evolution des bénéficiaires du RSA selon les prestations versées

Concernant les autres prestations, près de la moitié des allocataires du RSA (soit 45 365 foyers) bénéficient également des Allocations familiales. La moitié d'entre eux (51 %) bénéficient d'une aide au logement et 16 % d'une Prestation d'accueil du jeune enfant (cf. tableau 3).



Carte 1. Taux de couverture des bénéficiaires du RSA sur le territoire

Les communes qui comptent les plus fortes concentrations de foyers bénéficiaires du RSA dans la population allocataires CAF se situent dans l'est et le centre de l'île (cf. carte 1). Ces communes sont Salazie, Cilaos, Saint-Benoit, Saint-Louis et Saint-Rose.

Salazie est la commune qui enregistre la plus forte concentration de foyers bénéficiaires du RSA (avec 48 %). A contrario, la commune de l'Entre-deux (26 %) enregistre la plus faible concentration.

Trois communes comptent, à elles seules, un peu plus d'un tiers des foyers bénéficiaires du RSA, à savoir : Saint-Denis (avec 15 886 bénéficiaires), Saint-Paul (avec 11 421 bénéficiaires) et Saint-Pierre (10 324 bénéficiaires).

Légère baisse des bénéficiaires du RSA majoré

Le RSA peut aussi être temporairement majoré pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

En 2020, les bénéficiaires du RSA majoré s'élèvent à 16 075 (contre 16 231 en 2019), ce qui correspond à une baisse de -1 % sur un an (cf. tableau 4). En tenant compte des personnes à charge, 51 912 personnes sont couvertes par le RSA majoré.

Les allocataires du RSA majoré représentent 16 % des allocataires RSA à La Réunion.

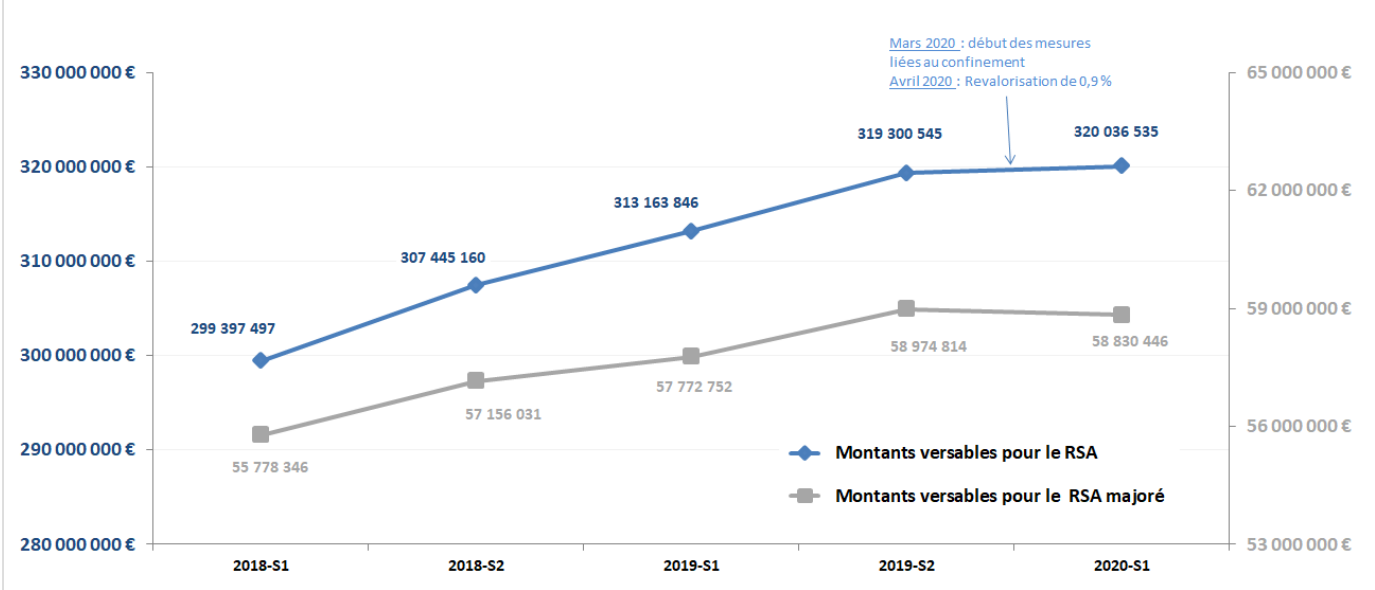
RSA majoré pour isolement	RSA majoré	Evolution en %
Nombre familles monoparentales	15 089	-0,7%
dont femmes seules	14 712	-0,6%
avec plus d'un enfant à charge	9 533	1,1%
dont hommes seuls	377	-3,8%
avec plus d'un enfant à charge	151	-5,6%
Nombre personnes isolées sans enfant	986	-5,4%
Nombre personnes couvertes	51 912	0,4%
Foyers bénéficiaires avec prime d'activité	1 280	7,7%
Total allocataires	16 075	-1,0%
Montant moyen RSA majoré versable	612 €	2,7%
Montant moyen RSA non majoré versable	516 €	1,4%

Tableau 4. Caractéristiques des allocataires du RSA majoré

La majorité des allocataires du Rsa majoré sont des femmes isolées avec plus d'en enfant à charge (soit 60 % des bénéficiaires du RSA majoré). Seulement 8% des allocataires du RSA majoré cumulent cette prestation avec la prime d'activité (cf. tableau 4).

Fin juin 2020, un foyer allocataire du RSA majoré perçoit en moyenne 612 euros par mois (contre 596 euros en 2019).

Les montants versables pour le Revenu de solidarité active en juin 2020



Graphique 3. Evolution semestrielle des montants versables pour le RSA et RSA majoré

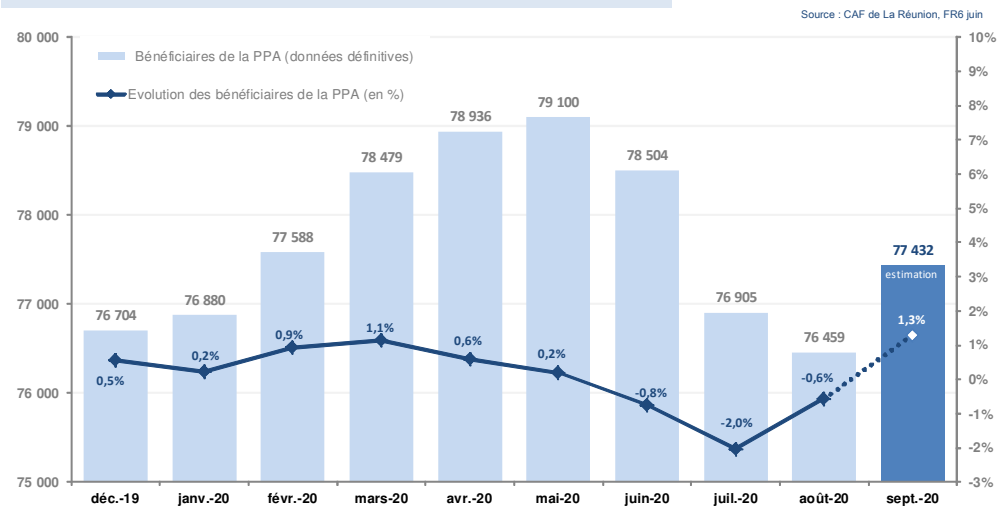
Source : CAF de La Réunion, FR6.0118 - FR6.0620

Selon les données définitives en « mois de droit » issues des fichiers statistiques Caf (avec 6 mois de recul), le montant versé au titre du RSA atteint 320 millions d'euros au premier semestre 2020 (contre 313 millions d'euros un an auparavant), dont 58,8 millions pour le RSA majoré (cf. graphique 3). Le montant moyen versé aux allocataires du RSA s'élève à 531 euros en juin 2020, contre 523 euros en juin 2019.

Les dépenses brutes de RSA versées au premier semestre 2020 ont connu une hausse de +0,2 % par rapport au semestre précédent. Cette progression s'expliquerait en partie par la revalorisation du montant forfaitaire ayant eu lieu en avril 2020 (cf. encadré 3), ainsi que par les mesures prises par la branche Famille pour maintenir les droits des allocataires pendant le confinement (cf. encadré 1).

Concernant les dépenses liées au RSA majoré, on observe une légère baisse entre le deuxième semestre 2019 et le premier semestre 2020 (avec un taux d'évolution de -0,2 %).

Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité



Graphique 4. Nombre de foyers bénéficiaires de la Prime d'activité et évolution (en %)

Encadré 4

Début janvier 2019, la prime d'activité a fait l'objet d'une réforme destinée à en augmenter le montant de 90 euros maximum. Cette réforme s'est traduite par la revalorisation conjointe du montant maximal de la bonification individuelle et du Smic au premier trimestre 2019.

Cette double revalorisation a eu pour effet, non seulement d'accroître le montant de prime d'activité versée aux bénéficiaires actuels de la prestation, mais surtout d'élargir le bénéfice de cette prestation à de nouveaux foyers allocataires, cela en augmentant les seuils d'éligibilité.

Selon les données définitives (cf. graphique 4), la Caf de La Réunion a versé la prime d'activité à 78 504 allocataires en juin 2020 (soit +6,4 % par rapport à juin 2019). En ajoutant les ayants droits, cela représente 174 050 personnes couvertes. Les effectifs connaissent une croissance de +4 % entre juin 2019 et décembre 2019, laquelle se prolonge jusqu'en mars 2020. Ces évolutions sont liées, en grande partie, au fait qu'au premier trimestre 2019, la réforme de la prime d'activité n'était pas complètement montée en charge (cf. encadré 4) et à un marché de l'emploi relativement dynamique.

Jusqu'en juin 2020, le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité a tendance à augmenter fortement. En fait, de mars à juin 2020, les mesures de maintien de droit prises par la branche « famille » peuvent expliquer une partie de l'augmentation observée (cf. encadré 1). La crise économique et sanitaire liée au confinement a d'abord eu un impact positif sur le nombre de foyers allocataires qui se traduit par une baisse des ressources liée au recours massif des entreprises au chômage partiel.

A partir du troisième trimestre (cf. graphique 4), on observe que l'impact de la crise semble s'inverser (le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimé à environ 77 432 foyers²), l'estimation calculée montre une relative détérioration de la situation économique, laquelle génère une baisse du nombre de foyers allocataires (estimée à -1,4 %). Autrement dit, la baisse serait causée, par la sortie de nombreux foyers allocataires de la prime d'activité qui ne remplissent plus les conditions d'activité sur le trimestre de référence et par des entrées moindres dans le dispositif, liées à une dégradation du marché du travail (et donc moins d'opportunités d'emploi).

Encadré 6

Au quatrième trimestre 2020, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 132 350.

Ce nombre baisse de 2,4 % sur le trimestre (soit -3 320 personnes) et de 1,4 % sur un an.

À La Réunion, le nombre moyen de sorties de catégories A, B, C au quatrième trimestre 2020 augmente de 4,7 % par rapport au trimestre précédent (-3,0 % sur un an).

Au quatrième trimestre 2020, les sorties pour entrée en stage ou en formation (-10,6 %) sont en baisse.

Les sorties pour reprise d'emploi déclarée (+1,3 %), arrêt de recherche (+27,8 %), cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (+2,9 %), radiation administrative (+80,5 %) et autres cas (+6,5 %) sont en hausse.

Source : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à La Réunion au quatrième trimestre 2020, Direccte, Janvier 2021.

Selon nos estimations, les effectifs de bénéficiaires de la prime d'activité devrait être orientés à la hausse pour le quatrième trimestre 2020 (un effectif estimé aux alentours de 80 000 bénéficiaires). Cette hausse serait causée principalement par trois facteurs : 1) Les aides instaurées (ou maintenues) par l'Etat comme le maintien de la prise en charge de l'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020 devrait avoir un effet haussier sur le nombre de bénéficiaires (cf. encadré 5) ; 2) Les effectifs d'allocataires comportent une variation saisonnière entre le troisième trimestre et le quatrième trimestre, avec une croissance des effectifs durant cette période ; 3) Un marché du travail en léger rebond au quatrième trimestre 2020 à La Réunion (cf. encadré 6).

Encadré 5

Mesures de chômage partiel

Avant le 1er juin 2020 :

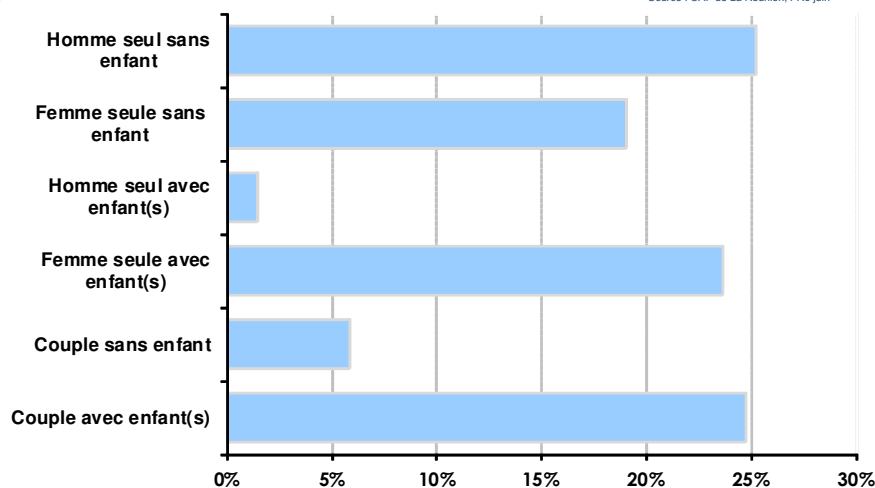
- prise en charge du chômage partiel par l'Etat 100%,
- montant de la rémunération versée au salarié par l'employeur : 70% de sa rémunération brute,
- montant remboursé par l'Etat à l'employeur : 70% de la rémunération brute versée au salarié (donc prise en charge de l'Etat à 100%).

Du 1er juin au 31 décembre 2020 :

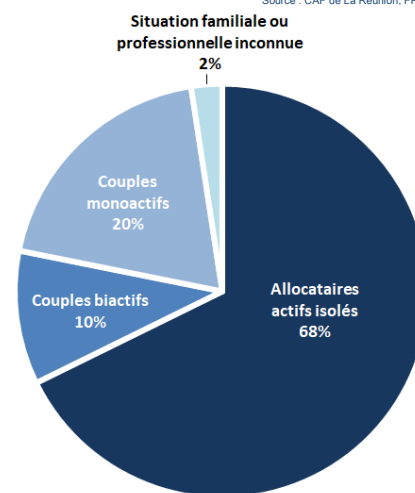
- prise en charge du chômage partiel par l'Etat : 85% (100% pour les secteurs protégés ou fermés suite au reconfinement),
- montant de la rémunération versée au salarié par l'employeur : 70% de sa rémunération brute,
- montant remboursé par l'Etat à l'employeur : 60% de la rémunération brute versée au salarié (donc prise en charge de l'Etat à 85%).

Source : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Web : direccte.gouv.fr)

² Les effectifs du mois de septembre ont été estimés en appliquant aux effectifs du même mois de l'année précédente le taux de croissance en glissement annuel observé à partir des données semi-définitives.



Graphique 5. Situation familiale des bénéficiaires de la Prime d'activité



Graphique 6. Activité des bénéficiaires de la Prime d'activité

Un quart des bénéficiaires sont des familles monoparentales

Plus de trois bénéficiaires de la Prime d'activité sur cinq sont des femmes. 44 % des bénéficiaires sont des personnes isolées sans enfants. La part des couples avec enfants à charge s'élève à un peu plus de 25 % (cf. graphique 5). Enfin, un quart des bénéficiaires de la prime d'activité sont des familles monoparentales.

Deux bénéficiaires de la prime d'activité sur trois (67 %), ont entre 25 et 49 ans. La part des jeunes de moins de 25 ans est de 10 % en 2020 (soit 7 744 bénéficiaires dont 239 âgés de moins de 20 ans).

Forte proportion d'allocataires isolés actifs et de bénéficiaires d'un droit majoré

Dans la majorité des cas, seul l'allocataire ou son conjoint exerce une activité, les autres membres présents dans le foyer étant inactifs. En 2020, 68 % des bénéficiaires de la prime d'activité sont des personnes isolées actives, 20 % sont des couples mono-actifs et 10 % sont des couples biactifs (cf. graphique 6). En juin 2020, 5 014 foyers ont un droit majoré pour isolement (cf. tableau 5). En un an, cette prestation a connu une progression de +2,1 %, et le nombre de foyers sans majoration pour isolement a connu une hausse de +6,7%.

Forte hausse des bénéficiaires de la prime d'activité seule

Le taux d'évolution des bénéficiaires de la prime d'activité seule a connu une forte hausse annuelle de +8,4 % (soit 2 238 allocataires supplémentaires).

Concernant les autres prestations, 44 % des allocataires de la prime d'activité (soit 34 378 foyers) bénéficient également des Allocations familiales.

Près de 38 % d'entre eux bénéficient d'une aide au logement et 10 % d'une Prestation d'accueil jeune enfant (cf. tableau 6).

PRIME D'ACTIVITE	Jun 2019	Jun 2020	évolution
Prime d'activité	73 760	78 504	6,4%
dont avec majoration isolement	4 910	5 014	2,1%
dont sans majoration isolement	68 850	73 490	6,7%
Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majorée	8 165	8 448	3,5%
Bénéficiaires de la Prime d'activité seulement	26 784	29 022	8,4%

Tableau 5. Evolution des bénéficiaires de la prime d'ac-

Bénéficiaires cumulant la Prime d'activité avec	Jun 2019	Jun 2020	évolution
Allocations familiales	33 025	34 378	4,1%
Prestation accueil jeune enfant	7 304	7 552	3,4%
Allocation soutien familial	8 604	8 897	3,4%
Allocation enfant handicapé	1 286	1 527	18,7%
Allocation logement social	6 940	7 730	11,4%
Allocation logement familial	20 996	21 797	3,8%
Allocation adulte handicapé	797	777	-2,5%
Revenu de solidarité active	12 359	12 874	4,2%

Tableau 6. Evolution des bénéficiaires de la prime d'activité selon les prestations versées

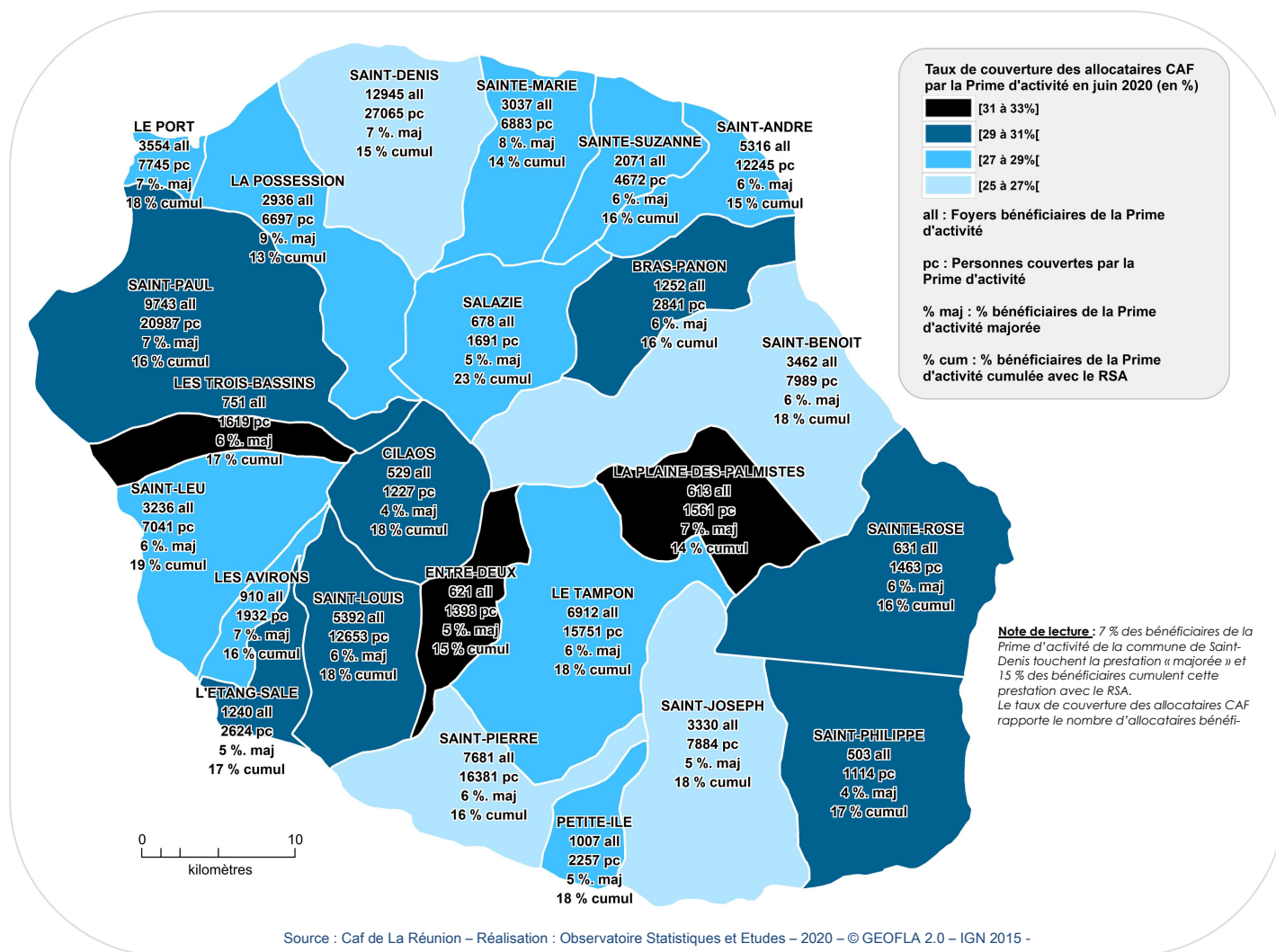
Forte hausse des bénéficiaires de la Prime d'activité avec bonification individuelle

PRIME D'ACTIVITE	Jun 2019	Jun 2020	évolution
Prime d'activité	73 760	78 504	6,4%
Avec au moins une bonification individuelle	63 818	68 285	7,0%
Avec aucune bonification individuelle	9 942	10 219	2,8%

Tableau 7. Evolution des bénéficiaires de la bonification individuelle

En 2020, 87 % des foyers bénéficiaires de la Prime d'activité (soit 68 285 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle, soit une forte hausse de +7 % en glissement annuel (cf. tableau 7).

Cette forte croissance des bénéficiaires de la Prime d'activité avec bonification individuelle résulte de l'élargissement du nombre d'éligibles à la prestation du fait de la mise en place, début 2019, de la revalorisation de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle (cf. encadré 3). En effet, au premier semestre 2019, la réforme n'était pas entièrement montée en charge.



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2020 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Carte 2. Taux de couverture des bénéficiaires de la Prime d'activité sur le territoire

La commune de Saint-Denis enregistre le plus important effectif de bénéficiaires de la prime d'activité avec 12 945 bénéficiaires, suivie de Saint-Paul, de Saint-Pierre et du Tampon. A contrario, la commune de Saint-Philippe présente l'effectif le moins important, suivie de Cilaos, de la Plaine des Palmistes et de l'Entre-Deux. Les communes de Salazie et de Saint-leu présentent les proportions de cumul RSA-prime d'activité les plus élevées du département (cf. carte 2).

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin

Prime activité majoré pour isolement	Ppa majoré	Evolution en %
Nombre familles monoparentales	4 435	1,0%
dont femmes seules	4 192	1,6%
avec plus d'un enfant à charge	2 132	1,9%
dont hommes seuls	243	-7,6%
avec plus d'un enfant à charge	100	-2,9%
Nombre personnes isolées sans enfant	579	11,3%
Nombre personnes couvertes	12 919	1,3%
Foyers bénéficiaires avec RSA	1 280	7,7%
Total allocataires	5 014	2,1%
Montant prime activité versable majorée	278 €	-2,5%
Montant prime activité versable non majorée	212 €	-1,4%

Tableau 8. Caractéristiques des allocataires de la prime d'activité majorée

Hausse des bénéficiaires de la prime d'activité majorée

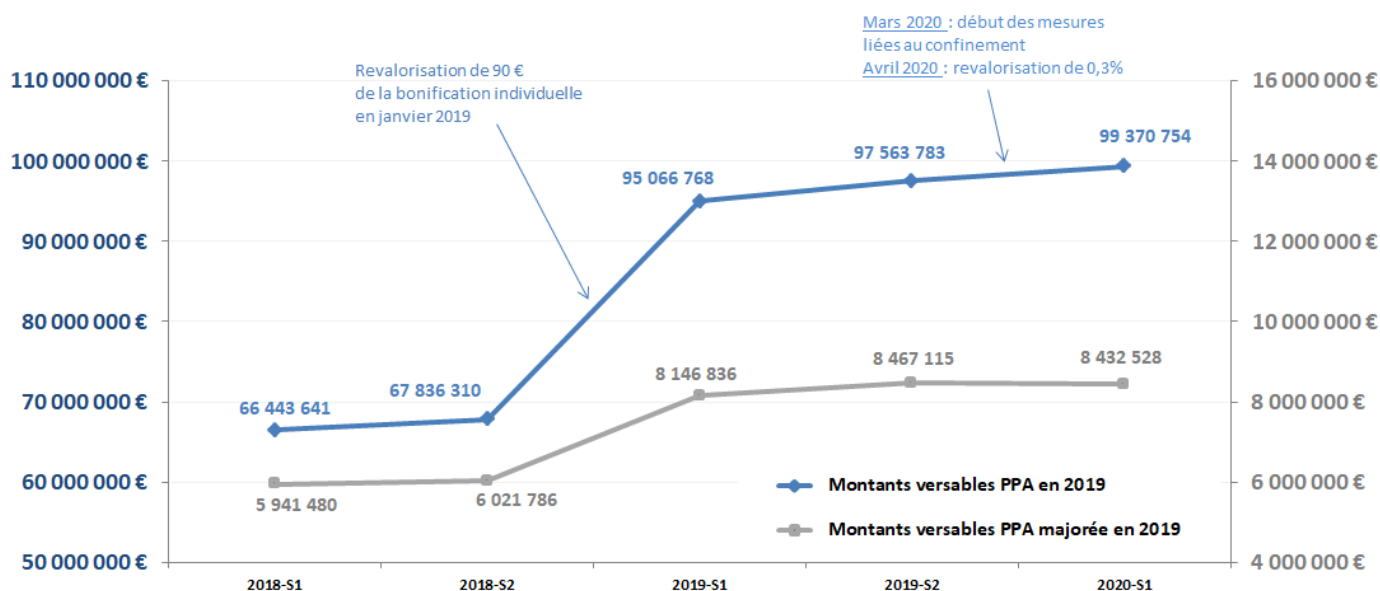
La prime d'activité peut aussi être majorée pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

En 2020, les bénéficiaires de la prime d'activité majorée s'élèvent à 5 014 (contre 4 910 en 2019), ce qui correspond à une hausse de +2,1 % sur un an (cf. tableau 8). En tenant compte des personnes à charge, 12 919 personnes sont couvertes par la prime d'activité majorée.

Les bénéficiaires de la majoration représentent environ 6,5 % des allocataires de la Prime d'activité à La Réunion.

Deux bénéficiaires de cette prime d'activité majorée sur cinq sont des femmes isolées avec plus d'un enfant à charge (soit 43 % des bénéficiaires). Un quart des bénéficiaires cumulent cette prestation avec le RSA (cf. tableau 8). Au 30 juin 2020, un foyer allocataire de la prime d'activité majorée perçoit en moyenne 278 euros par mois (contre 285 euros en 2019).

Les montants versables pour la prime d'activité en juin 2020



Graphique 7. Evolution semestrielle des montants versables pour la prime d'activité et prime d'activité majorée

Source : CAF de La Réunion, FR6.0118 - FR6.0620

Selon les données définitives en « mois de droit » issues des fichiers statistiques Caf (avec 6 mois de recul), le montant versé au titre de la prime d'activité atteint environ 99,4 millions d'euros premier semestre 2020 (contre 95 millions d'euros un an auparavant), dont 8,4 millions pour la prime d'activité majorée. Le montant moyen versé aux allocataires de la prime d'activité s'élève à 216 euros en juin 2020, contre 220 euros en juin 2019.

Durant le premier semestre 2019, les dépenses augmentent très fortement (+40 % par rapport au semestre précédent), en lien avec la revalorisation de la bonification individuelle, entrée en vigueur en janvier 2019 (cf. graphique 7). Durant les deux semestres suivants, les dépenses retrouvent une progression régulière.

En effet, les dépenses brutes de la prime d'activité versées au premier semestre 2020 ont connu une hausse de +2 % par rapport au semestre précédent (cf. graphique 7). Cette augmentation des dépenses s'expliquerait en partie par la revalorisation du montant forfaitaire ayant eu lieu en avril 2020, ainsi que par le dispositif exceptionnel de chômage partiel, lequel affecte à la marge le nombre d'allocataires (une forte proportion d'entre eux en aurait bénéficié durant le deuxième trimestre 2020). Leur emploi aurait ainsi été préservé, mais leur salaire n'aurait pas été totalement compensé, ce qui a pu conduire à une hausse du montant de prime d'activité pour la majorité d'entre eux.

Concernant les dépenses liées à la prime d'activité majorée, on observe une légère diminution entre le deuxième semestre 2019 et le premier semestre 2020 (avec un taux d'évolution de -0,4 %).

Pour en savoir plus

- Cazain S., « Le revenu de solidarité active : fin juin 2020 », *RSA conjoncture*, n° 31, octobre 2020
- Cally J.R., « Les prestations versées par la Caisse d'Allocations familiales de La Réunion en 2019 », *Analyses & Etudes de la Caf de La Réunion*, n°13, 2020
- Delmas M., « La prime d'activité : fin juin 2020 », *Prime d'activité conjoncture*, n° 18, octobre 2020
- **Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dieccte)**, « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à La Réunion au quatrième trimestre 2020 », 27 janvier 2021.
- **Dares indicateurs**, « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au quatrième trimestre 2020 », n° 4, janvier 2021.